

**MODIFICATION n°2 AVENANT FINANCIER AUX
PROTOCOLES DE REALISATION DE LA ZAC BORDEAUX SAINT-JEAN BELCIER,
BERGES GARONNE ET RESEAU DE CHALEUR URBAIN**

ENTRE

LA METROPOLE DE BORDEAUX, Etablissement Public de coopération intercommunale à fiscalité propre, relevant de la catégorie des métropoles, par transformation de la Communauté Urbaine de Bordeaux, créée en vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et du décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014, dont le siège est à Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle, identifié sous le numéro SIREN 243300316.

Représentée par Monsieur Thomas Cazenave, agissant en sa qualité de président, autorisé en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par une délibération n°2026-140 du conseil de Bordeaux Métropole en date du 24 avril 2026.

Ci-après dénommée « **Bordeaux Métropole** »,

d'une part,

ET

L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE BORDEAUX EURATLANTIQUE, établissement public à caractère industriel et commercial crée suivant décret n°2010-306 du 22 mars 2010, modifié par le décret n°2015-977 du 21 juillet 2015, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'urbanisme, dont le siège est à BORDEAUX (33 800), Immeuble les Cimes , Bâtiment A, 2 rue Philippe Jolly, identifiée au SIREN sous le numéro 521 747 444 00052 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

Représenté par Madame Valérie LASEK, agissant en sa qualité de directrice générale, fonction à laquelle elle a été nommée aux termes d'un arrêté ministériel en date du 15 juillet 2021 dont une copie est ci-annexée.

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 11 du décret n°2010-306 du 22 mars 2010, modifié par le décret n°2015-977 du 31 juillet 2015.

Ci-après dénommé « l'EPA Bordeaux Euratlantique » ou « l'EPA »,

d'autre part,

L'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole sont également collectivement appelés les « **parties** » et, individuellement, une « **partie** ».

**Modification n°2 à l'Avenant Financier Protocoles Réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean
Belcier, Berges Garonne et Réseau de chaleur urbain**

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119333-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026

PREAMBULE

A la demande de Bordeaux Métropole, deux ouvrages non prévus initialement ont été réalisés par l'EPA Bordeaux Euratlantique sur le secteur Paludate/Boulevard des Frères Moga :

- Une gare routière de 6 arrêts pour stationnement de bus de 16 m, entre la station de pompage Saint Jean et le pont Ferroviaire et sur le parvis Corto Maltese au droit de la façade nord-est du Metpark y compris zones d'attente et de service sous le pont ferroviaire et dévoiement d'une piste cyclable au nord du pont ferroviaire ;
- Une station terminus bus Express (BHNS) de 3 arrêts le long des voies sortantes du boulevard des Frères Moga requalifié, entre la Folie et le CEAPC, le long des nouvelles voies sortantes du boulevard des Frères Moga.

Ces deux ouvrages ont été remis en gestion par voie de procès-verbal signé le 25 juin 2025.

Afin d'intégrer la prise en charge financière de ces deux ouvrages par l'autorité compétente en matière de mobilité, Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux Euratlantique sont convenus de procéder à une modification n°2 de l'avenant financier relatif au Protocole cadre pour la réalisation de la ZAC St Jean-Belcier, Berges Garonne en date du 10 juillet 2012 et au Protocole relatif au réseau de chaleur urbain.

A – Gare routière

Les travaux d'aménagement ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPA, après validation du plan d'implantation et du programme des aménagements par la métropole.

Le décompte général de l'entreprise fait état d'un montant total des travaux après application des révisions de prix et actualisations de 1 641 567,08 euros hors taxes. Ce montant a été payé directement par l'EPA aux entreprises concernées.

B- Terminus Bus Express

Le décompte général de l'entreprise fait état d'un montant total des travaux après application des révisions de prix et actualisations de 683 964,28 euros hors taxes. Ce montant a été payé directement par l'EPA aux entreprises concernées.

Article 1

L'article 1 de l'avenant financier aux protocoles de réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier, des Berges de Garonne et du réseau de chaleur urbain, dans sa rédaction issue de la modification n°1 en date du 8 novembre 2016 est remplacé par un article ainsi rédigé :

Article 1 – Financement prévisionnel de Bordeaux Métropole

Modification n°2 à l'Avenant Financier Protocoles Réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier, Berges Garonne et Réseau de chaleur urbain

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260925-lmc1119333-DE-1-1 Date de télétransmission : 02/10/2026 Date de réception préfecture : 02/10/2026 Publié le : 02/10/2026

Le montant prévisionnel de participation à verser à L'EPA Bordeaux-Euratlantique par Bordeaux Métropole au titre des équipements publics et du réseau de chaleur urbain de la ZAC Saint Jean Belcier s'établit pour l'ensemble des budgets concernés et en euros constants à 55,9 M€ HT soit 67,12 M€ TTC (*sur la base d'une TVA à 20%*), conformément aux accords passés dans le cadre des trois protocoles susvisés. Toutefois, ce montant ne comprend pas la participation au titre du groupe scolaire Armagnac, qui interviendra dans une phase ultérieure de réalisation de la ZAC.

Cette participation prévisionnelle sera versée selon le calendrier joint en annexe, sur la base d'appels de fonds TTC.

Les sommes dues à l'EPA au titre de la présente convention seront réglées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception du titre de recette par Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole se libère des sommes dues au titre de la présente convention par versement sur le compte ouvert au nom de l'EPA Bordeaux Euratlantique ouvert à la Recette des finances de Bordeaux.

IBAN : FR76 1007 1330 0000 0020
0218 234 BIC : TRPUFRP1

ANNEXE

Calendrier d'appels de fonds en euros constants

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires originaux

Le

Pour Bordeaux Métropole

**Pour l'EPA Bordeaux
Euratlantique**

Thomas CAZENAVE, Président

Valérie Lasek, Directrice générale

**Modification n°2 à l'Avenant Financier Protocoles Réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean
Belcier, Berges Garonne et Réseau de chaleur urbain**

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119333-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026

Rappel annexe 1 de l'avenant financier- Protocoles réalisation ZAC SAINT JEAN BELCIER BERGES GARONNE ET RESEAU DE CHALEUR URBAIN

	Part BxM	Montant BxM HT (euros constants)	Type contribution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Budget principal BxM													
Pont Amédée St Germain Armagnac	50%	26 M€	ajustable, plafonné, révisable	1,10 M€	9,00 M€	7,59 M€	6,50 M€	6,53 M€	2,84 M€	4,16 M€	3,30 M€	2,08 M€	43,1 M€
Aménagements TCSP	100%	7,7 M€	forfaitaire, révisable										
Berges de Garonne	50%	9,4 M€	ajustable, révisable										
Groupe scolaire Brienne (14 classes)	100%	8,4 M€	ajustable, plafonné				4,11 M€	3,45 M€		0,84 M€			8,4 M€
Total budget principal (HT)		51,5 M€		1,10 M€	9,00 M€	7,59 M€	10,61 M€	9,98 M€	2,84 M€	5,00 M€	3,30 M€	2,08 M€	51,5 M€
<i>Appel de fonds TTC¹ budget principal</i>				1,32 M€	10,8 M€	9,108 M€	12,732 M€	11,976 M€	3,408 M€	6,00 M€	3,96 M€	2,496 M€	61,8 M€
Budget annexe RCU (Travaux réalisés par l'EPA)	100%	2,1 M€	<i>ajustable, révisable</i>			1,35 M€	0,75 M€						2,1 M€
<i>Appel de fonds TTC¹ budget annexe RCU</i>						1,62 M€	0,90 M€						2,52 M€

1 : sur la base d'une TVA à 20%

Modification n°2 à l'Avenant Financier Protocoles Réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier, Berges Garonne et Réseau de chaleur urbain

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119333-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026

Annexe 1 Avenant financier Protocoles réalisation ZAC SAINT JEAN BELCIER BERGES GARONNE ET RESEAU DE CHALEUR URBAIN

	Part BxM	Montant BxM HT (euros constants)	Type contribution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	Total
Budget principal BxM														
Pont Amédée St Germain Armagnac	50%	26 M€	ajustable, plafonné, révisable	1,10 M€	9,00 M€	7,59 M€	6,50 M€	6,63 M€	2,84 M€	4,16 M€	3,30 M€	2,08 M€		43,1 M€
Aménagements TCSP	100%	7,7 M€	forfaitaire, révisable											
Berges de Garonne	50%	9,4 M€	ajustable, révisable											
Groupe scolaire Brienne (14 classes)	100%	8,4 M€	ajustable, plafonné				4,11 M€	3,45 M€		0,84 M€				8,4 M€
Gare routière Paludate	100%	1,6 M€	forfaitaire, révisable										1,6 M€	1,6 M€
Terminus Bus Express Moga	100%	0,7 M€	forfaitaire, révisable										0,7 M€	0,6 M€
Total budget principal (HT)		53,8 M€		1,10 M€	9,00 M€	7,59 M€	10,61 M€	9,98 M€	2,84 M€	5,00 M€	3,30 M€	2,08 M€	2,3 M€	53,8 M€
Appel de fonds TTC* budget principal				1,32 M€	10,8 M€	9,108 M€	12,732 M€	11,976 M€	3,408 M€	6,00 M€	3,96 M€	2,496 M€	2,7 M€	64,6 M€
Budget annexe RCU (travaux réalisés par EPA)	100%	2,1 M€	ajustable, révisable			1,35 M€	0,75 M€							2,1 M€
Appel de fonds TTC*budget annexe RCU						1,62 M€	0,90 M€							2,52 M€
* : sur la base d'une TVA à 20%														

Modification n°2 à l'Avenant Financier Protocoles Réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier, Berges Garonne et Réseau de chaleur urbain

Accusé de réception en préfecture
 033-243300316-20260925-lmc1119333-DE-1-1
 Date de télétransmission : 02/10/2026
 Date de réception préfecture : 02/10/2026
 Publié le : 02/10/2026

**Modification n°2 à l’Avenant Financier Protocoles Réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean
Belcier, Berges Garonne et Réseau de chaleur urbain**

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119333-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026